



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

#### Suivi de la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et de la session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes

en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement

et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs

stratégiques, mesures à prendre dans les domaines

critiques et nouvelles mesures et initiatives

### **Déclaration présentée par la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

Le rapport de 2013 sur les objectifs du Millénaire pour le développement dresse un état des lieux mitigé, entre succès et échecs, progrès et défis, innovations et obstacles. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont été fondés sur une notion erronée du développement, reposant sur le modèle prédominant de la croissance du produit intérieur brut, et n'ont pas été ancrés dans une démarche axée sur les droits de l'homme. Le vrai défi à relever aujourd'hui et dans le futur consiste à engager des changements d'ordre structurel et systémique qui constitueront le socle d'un programme de réformes dans lequel « personne ne sera laissé pour compte ». Bien-être des humains, dignité de chaque individu, égalité des sexes, couverture des besoins, et économie fondée sur le bien commun, tels sont les mots d'ordre.

Il faut s'attaquer aux inégalités qui règnent, notamment aux inégalités entre les sexes, ainsi qu'aux problèmes de la violence infligée aux femmes et aux filles, de la discrimination et des modèles de développement non durables. La mondialisation a favorisé la concentration du pouvoir entre les mains des entreprises transnationales, au profit des intérêts particuliers de l'élite. Pour susciter le changement, il est impératif d'engager un mouvement vers des sociétés et des modes de vie plus justes et durables et de défendre les droits de l'homme, la dignité des individus et l'égalité entre les sexes, loin de la concentration d'argent et de pouvoir aux mains de quelques privilégiés.

Les projets et les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas provoqué de changement structurel et systémique. Les objectifs en eux-mêmes ne vont pas amorcer un changement de paradigme ni conduire à une modification de la situation. L'enjeu est de parvenir à définir et à élaborer des stratégies qui feront naître un dialogue porteur d'une évolution des mentalités et d'un changement systémique. Une grande avancée permise par les objectifs du Millénaire pour le développement est le fait que l'on sait maintenant qu'ils ne suffisent pas en eux-mêmes à résoudre des problèmes systémiques. Il faut arriver à introduire un mode de pensée global et non axé sur des problèmes spécifiques. Les mentalités et les systèmes sont étroitement liés. Le changement passe par l'action. Il est particulièrement important de comprendre cela dans le cas de l'inégalité des sexes, qui est induite par une mentalité patriarcale et de hiérarchie, d'autorité, de contrôle et de violations flagrantes des droits de l'homme. Le troisième objectif du Millénaire pour le développement, qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, n'a pas résolu les problèmes systémiques.

Comment peut-on démocratiser les rapports de force? Comment combler les écarts entre hommes et femmes, garçons et filles, dirigeants et dirigés, humanité et nature, riches et pauvres, Nord et Sud? Il est impératif que tous les individus et tous les États mettent en pratique les valeurs fondamentales énoncées dans la Déclaration du Millénaire : liberté, égalité, solidarité, tolérance, respect de la nature et partage des responsabilités. Comment peut-on promouvoir des approches centrées sur l'individu, sur la communauté et sur l'État Membre, permettant d'agir en faveur de l'équité, au lieu d'instaurer des hiérarchies de pouvoir et un contrôle des individus, des communautés et des États Membres? Quels processus faut-il engager pour arriver à mettre en place une relation d'égalité entre les femmes et les hommes? Comment parvenir à appréhender l'économie en tant que composante ancrée dans la

société et dans la nature : une humanité, une planète avec une économie, centrée sur la justice sociale?

Le cadre d'action pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tel que défini dans les objectifs du Millénaire pour le développement, n'a pas donné lieu à un changement systémique pour les filles et les femmes. Elles continuent d'être les esclaves du patriarcat. La persistance des systèmes et mentalités patriarcaux peut être considérée comme une forme de violence perpétrée à l'encontre des filles et des femmes du monde entier. Or, le problème de la violence n'est pas abordé dans les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui constitue une lacune. La violence à l'égard des filles et des femmes est un problème d'ordre relationnel. Les systèmes fondés sur le patriarcat et la hiérarchie, quel que soit le lieu, recourent à des pratiques violentes et d'exploitation à l'encontre des filles et des femmes, ainsi que des populations vulnérables situées aussi bien sur les territoires où ils sont implantés qu'au-delà des frontières, et exploitent également la Terre nourricière.

Dans le contexte théorique décrit ci-dessus, les Sœurs du Bon-Pasteur œuvrent dans 72 pays pour défendre la dignité humaine et les droits fondamentaux des filles, des femmes et des communautés exposées à l'extrême pauvreté, à la violence, à l'exploitation par le travail et à l'exploitation sexuelle. Un exemple de situation à Phuket, en Thaïlande, reflète des conditions que l'on peut trouver dans de nombreux endroits dans le monde. Des migrants venus du Myanmar y luttent quotidiennement pour survivre à l'abjecte pauvreté de leurs conditions. La majorité d'entre eux n'ont ni visa ni permis de travail, ce qui les rend vulnérables face à l'exploitation par le travail, aux actes d'intimidation et aux tentatives de corruption par les populations locales, et fait d'eux des victimes potentielles de la traite des humains. Ils sont employés illégalement et affectés aux activités les plus difficiles et dangereuses et les moins bien payées, telles que la transformation du poisson et la construction. Ils vivent dans des logements de fortune construits au beau milieu de décharges à ciel ouvert, sans approvisionnement en eau ni réseau d'assainissement, et sans accès aux services de base tels que l'éducation et les soins de santé.

Le projet que nous menons pour combattre ces problèmes couvre divers aspects, en assurant :

- L'alphabétisation élémentaire et un appui nutritionnel pour les enfants et les adolescents ayant entre 6 et 17 ans;
- La formation professionnelle et l'aide à la recherche d'emploi pour 40 femmes migrantes;
- Une assistance en matière de soins de santé, par l'apport de services communautaires d'infirmerie pour 500 migrants;
- Des ateliers axés sur les droits de l'homme pour apprendre à faire des recherches, contrôler et signaler les cas de violations des droits de l'homme, aussi bien au niveau national qu'international. L'accent y est mis sur la traite des humains et sur les droits des migrants et des travailleurs.

Nous sommes de plus en plus conscientes que de tels projets, en répondant à des besoins individuels, n'engendrent pas de changements systémiques. En outre, ils sont en permanence menacés en raison du manque de ressources financières, des

pratiques d'exploitation et de profit des entreprises, du déni des droits de l'homme et du trafic de fillettes et de femmes à des fins d'exploitation sexuelle.

### **Recommandations**

Il est possible aujourd'hui d'accélérer le processus de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, et ce en prenant les mesures suivantes :

- Procéder à la réaffectation des ressources;
- Réduire les dépenses militaires et consacrer les montants épargnés aux objectifs du Millénaire pour le développement;
- S'attaquer au problème de l'endettement. (Selon les données de la Banque mondiale, au cours de la seule année 2010, les pays en développement ont versé 184 milliards de dollars au titre du service de la dette, soit environ trois fois la somme annuelle nécessaire pour remplir les objectifs du Millénaire pour le développement);
- Mettre en place une taxe sur les transactions financières dont les revenus seraient affectés à l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement;
- Fournir effectivement l'aide publique au développement promise mais non encore octroyée;
- Faire respecter l'ensemble des droits fondamentaux des filles et des femmes, en application des mécanismes et accords internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, et le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants;
- Appliquer les résolutions [1325 \(2000\)](#), [1820 \(2008\)](#), [1888 \(2009\)](#), [1889 \(2009\)](#), [1960 \(2011\)](#) et [2106 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, relatives à la prévention de toutes les formes de violence à l'encontre des filles et des femmes;
- Appliquer la recommandation n° 202 de l'Organisation internationale du Travail sur les socles nationaux de protection sociale, la Déclaration sur le droit au développement et les Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme;
- Appliquer les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Pour amorcer une transition vers le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, il convient de :

- Engager et poursuivre des débats au sujet des facteurs systémiques et structurels d'inégalités – patriarcat, hiérarchie, domination, pouvoir et contrôle – et encourager et soutenir le développement de systèmes innovants permettant de remédier aux dysfonctionnements des systèmes en place;

- Recueillir de nouvelles données représentatives de la réalité vécue par les individus, en particulier par les femmes et les filles, en vue de comprendre les relations qui existent entre les inégalités liées au genre et les autres types d'inégalités. Deux objectifs distincts sont fixés : l'un en matière d'égalité des sexes, l'autre en matière d'inégalités. Il faut également faire en sorte que les cibles, indicateurs et stratégies s'attaquent aux causes profondes de ces inégalités et sont pleinement intégrés à tous les objectifs de développement durable;
- Créer des structures nationales et internationales destinées à assurer que les filles et les femmes sont considérées à l'égal des hommes pour ce qui est de la prise de décision, afin d'aborder un programme de développement juste, équitable et durable.

La présente déclaration a reçu l'appui des organisations non gouvernementales ci-après, toutes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : la Compagnie des Filles de la charité de Saint Vincent de Paul, la Dominican Leadership Conference, Edmund Rice International, l'Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice delle Salesiane di Don Bosco, Partnership for Global Justice, les Religieuses du Sacré-Cœur de Marie, les Missions salésiennes, Sisters of Mercy of the Americas, la Society of Catholic Medical Missionaries, le Conseil d'archevêché orthodoxe grec d'Amérique du Nord et du Sud, la Sisters of Charity Federation et UNANIMA International.

---